

« A1 » PALAIS ROYAL IMMOBILIER

38, rue de Richelieu

75001 PARIS

Tél. : 01.42.615.615

Fax. : 01.42.614.614

CANDIDATS LOCATAIRES CONDITIONS À REMPLIR - DOCUMENTS À FOURNIR

1°) POUR LES CANDIDATS

- Justifier de revenus mensuels nets égaux ou supérieurs à TROIS FOIS le montant du loyer charges incluses.

PIÈCES À FOURNIR

- Fiche de renseignements locataires à remplir,
- Passeport ou carte d'identité recto verso,
- Trois dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement,
- Justificatif de domicile (attestation d'assurance en cours ou abonnement électricité, gaz, téléphone),
- Deux derniers avis d'impositions,
- Dernière déclaration de revenus,

SALARIÉS

- Trois derniers bulletins de salaire,
- Une attestation d'employeur sur papier à en-tête datant de moins de 30 jours précisant : fonction – date d'entrée – rémunération et éventuellement primes et treizième mois.

RETRAITÉS

- Notification de droit de la caisse de retraite.

PROFESSIONS LIBÉRALES OU COMMERCIALES

- Carte professionnelle (professions libérales)
- Extrait D1 original du registre des métiers de moins de 3 mois (artisan),
- Deux derniers avis d'impositions,
- Dernière déclaration de revenus certifiée conforme.

SOCIÉTÉS

- Extrait « K BIS » du Registre du Commerce datant de moins de 3 mois,
- Dernier bilan et compte d'exploitation général,
- Statuts de la société,
- Procès-verbal désignant la personne autorisée à souscrire le bail ou à se porter garant,
ou
- Caution Bancaire d'un an loyer renouvelable sur toute la durée du bail.
- Contrat de travail de l'occupant des lieux.

CANDIDATS SANS RESSOURCES OU DÉBUTANT UNE ACTIVITÉ

(étudiants, jeunes à la recherche d'un emploi)

- Fournir les documents énumérés ci-dessus,
- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité,
- Caution parentale,
- Caution locataire pour loyers impayés et dégradations (Garantme, Visale, etc)

CANDIDATS PRENEURS SOLIDAIRES (co-locataires)

- Doivent justifier de revenus nets au moins égaux à TROIS FOIS le montant du loyer charges incluses.

2°) POUR LES PERSONNES SE PORTANT GARANT

- Les documents à fournir par la caution sont les mêmes que ceux demandés aux candidats.
- Justifier de revenus suffisants pour pallier les impayés potentiels du locataire,
- Avis de taxe Foncière ou revenus fonciers,

LA PRÉSENCE DES GARANTS EST INDISPENSABLE LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL.